



**REGLEMENT DU
CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE CROSS COUNTRY**

ENDURO 2022

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY MOTO et KIDS 2022

REGLES GENERALES

Le Cross-Country est une compétition en terrain varié qui a lieu sur circuit fermé présentant des dénivellations, des variations de pente, des changements de direction, des obstacles naturels ou artificiels et qui a pour but de mettre en valeur l'endurance des pilotes, ainsi que la résistance des machines.

Le Championnat de France de Cross-Country est une série d'épreuves qui donnera lieu à un classement cumulé en fin de saison et désignera les vainqueurs de toutes les catégories, selon les formules :

- 1 pilote/1 moto

Pour participer, les pilotes doivent être en possession d'une licence NCO, Inter, LUE ou NJ3 délivrée par la FFM. Les licenciés à la journée seront acceptés, mais ne marqueront pas de points au classement cumulé du Championnat.

Ces différentes épreuves seront organisées conformément aux prescriptions du règlement général d'Enduro de la FFM, du règlement du Championnat et du règlement particulier de chaque épreuve.

ART. 1 - EPREUVE

Chaque épreuve, d'une durée de

MOTO	DUREE
Cross-country kids (championnat de France)	2x45' + spéciale test
Jeunes (-17 ans) et féminine championnat de France	2H + sprint test
Soft solo (hors championnat de France)	2H
Championnat de France	3H + sprint test

est organisée sur un circuit de 5 à 12 kms. La capacité de l'épreuve est de 30 pilotes au km. Les circuits seront matérialisés par des flèches ou des rubalises.

Le calendrier est disponible sur le site internet FFM : <https://ffm.ffmoto.org/calendrier>

Engagements à l'année (totalité des épreuves) :

Les droits d'engagement sont fixés à **110 €** par épreuve, incluant les frais de transpondeur reversés à la FFM.

Pour les kids 11/15 ans, les droits d'engagement sont fixés à **70 €**, incluant les frais de transpondeur reversés à la FFM.

Les pilotes souhaitant s'engager à l'année seront prioritaires dans le choix des numéros. Le bulletin d'engagement devra être accompagné du règlement de chaque épreuve.

Engagements épreuve par épreuve :

MOTO	
Kids 11/15 ans	75 €
Jeunes (-17 ans) – Championnat de France	115 €
Soft solo (hors championnat de France)	85 €
Championnat de France	115 €

Les engagements seront clos une semaine avant la date de l'épreuve. Toutefois, il sera encore possible de s'engager après la date de clôture **et jusqu'au mercredi précédant l'épreuve à 17 heures** moyennant une majoration de 20 € du droit d'engagement. L'engagement se fera obligatoirement par mail et le paiement par

carte bancaire.

En cas de désistement, les droits d'engagement seront remboursés selon les modalités suivantes, déduction faite des frais administratifs de 25 € :

Engagements à l'année :

- en totalité jusqu'à 30 jours avant l'épreuve
- à 50 % à moins de 30 jours de l'épreuve

Ces remboursements se feront uniquement après envoi d'un courriel à l'adresse suivante : thierry-chevrot@orange.fr, accompagné d'un justificatif médical, date de réception du courriel faisant foi,

- pas de remboursement dans la semaine de l'épreuve.

Engagement épreuve par épreuve :

- à 50% jusqu'à 15 jours avant l'épreuve, uniquement après envoi d'un courriel à l'adresse suivante : thierry-chevrot@orange.fr, accompagné d'un justificatif médical, date de réception du courriel faisant foi,

- pas de remboursement dans les deux semaines précédant l'épreuve, quelle que soit la cause du désistement

Toute annulation d'épreuve, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs et prononcée par le Jury ou un représentant de l'État, permettra au club de refuser aux participants le remboursement de leur droit d'engagement.

Paiement par carte bancaire

Les pilotes optant pour un paiement par carte bancaire devront valider le lien de paiement reçu dans un délai minimum de 24h et maximum de 48h. En cas d'envoi d'un second lien de paiement, le montant sera majoré de 5€ correspondant aux frais occasionnés.

Tout paiement revenu impayé fera l'objet d'un courriel et l'engagement ne pourra être définitivement validé qu'après régularisation du montant de l'inscription augmenté de 5€ correspondant aux frais occasionnés.

ART. 2 – CONTROLES ADMINISTRATIFS

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence en cours de validité.

La licence « une manifestation » sera délivrée aux pilotes en possession d'un certificat médical de moins d'un an. Le formulaire devra être téléchargé sur le site www.ffmoto.org rubrique « une manifestation ».

ART. 3 – CASQUES ET PROTECTIONS DORSALE ET PECTORALE

Les casques et protections dorsale et pectorale devront être conformes aux normes indiquées à l'article 2 des règles techniques et générales de l'enduro.

Les tear-off sont interdits.

ART. 4 – RECONNAISSANCE

Avant l'épreuve, seules les reconnaissances à pied, à vélo **et à VTTAE** sont autorisées. Aucun engin à moteur thermique ne sera toléré sur le circuit avant le départ. Lors des reconnaissances, il est formellement interdit de modifier ou aménager le circuit, sous peine de sanctions (voir tableau des sanctions).

Les pilotes auront l'obligation de faire un tour de reconnaissance moto selon les horaires définis par chaque règlement particulier. Un pilote qui n'a pu faire son tour de reconnaissance (panne ou autre) prendra le départ sur la dernière ligne.

ART. 5 – DEPART

Le départ sera donné par vague de 12 à 25 motos toutes les 30 secondes. L'intervalle de temps entre les lignes sera retranché du temps de course aux concurrents afin de ne pas les pénaliser. Le signal de départ sera donné par le Directeur de course au moyen d'un drapeau tricolore. Les pilotes seront sur leur moto, moteur coupé. Au signal, ils démarreront leur moto et partiront, puis 30 secondes après, même dispositif pour la vague suivante et ainsi de suite. Si un pilote ne démarrait pas dans les 15 secondes suivant le signal, il serait poussé hors de la zone de départ par les commissaires afin de ne pas gêner les vagues suivantes.

L'appel des lignes se fera 20 minutes avant l'heure fixée pour le départ. Les pilotes se positionneront sur leur ligne dans l'ordre du sprint test pour les lignes 1 et 2 et librement pour les autres lignes. Le pilote qui ne se

présentera pas à l'appel de son numéro rentrera à la fin de sa ligne.

A 4 minutes du départ, il sera demandé aux assistants et mécaniciens d'évacuer les lignes de départ.

A 3 minutes du départ, les moteurs seront mis en marche pour une dernière chauffe. **Les pilotes qui ne seraient pas encore sur leurs lignes respectives partiront en dernière ligne.**

Les pilotes qui ne pourront pas se rendre sur les lignes de départ à la suite d'un problème, partiront des stands lorsque toute la procédure de départ sera terminée, après autorisation du Directeur de Course.

Moto :

Après le tour de reconnaissance, les pilotes effectueront un sprint test de type spéciale en ligne qui permettra de composer les différentes lignes de départ.

Le sprint test se déroulera de la manière suivante : les pilotes s'élanceront 1 par 1 dans l'ordre ou ils se présenteront sur la ligne de départ. Les pilotes effectueront un parcours chronométré qui reprendra une portion du circuit.

A l'issue de ce sprint test, il sera établi un classement qui permettra de déterminer les lignes de départ. Chaque pilote ou assistant devra se rendre au PC course pour récupérer son numéro de ligne. Un pilote qui n'aurait pas pu faire le sprint test partira en dernière ligne.

Les pilotes, inscrits en catégorie soft ou licence une manifestation ne participeront pas au sprint test et partiront sur les dernières lignes qui leur seront réservées, l'entrée sur les lignes sera libre.

ART. 6 – RAVITAILLEMENT

Les concurrents devront obligatoirement ravitailler dans le parc prévu à cet effet. Les ravitaillements se feront moteur arrêté et le pilote descendu de sa moto. Toute installation de type derrick fixe est interdite. Tout système de nettoyage à haute pression, à moteur thermique ou électrique, est interdit dans le parc de ravitaillement. La circulation se fera à allure lente et dans un seul sens.

Les changements de gants ou de lunettes ne peuvent être effectués que dans les stands ou dans une zone spécialement aménagée lorsque le site le permettra. Cette zone ne sera pas comptabilisée dans les passages obligatoires aux stands.

Les concurrents devront avoir obligatoirement un tapis environnemental. Chaque concurrent devra avoir un extincteur qu'il présentera au contrôle technique, en même temps que sa moto.

Les extincteurs des pilotes roulant avec des motos électriques doivent être compatibles avec un feu électrique. Chaque concurrent est responsable de la propreté de son emplacement. Il veillera à ne laisser aucun débris sur place.

ART 7– ARRETS OBLIGATOIRES STANDS

Les pilotes moto devront obligatoirement passer 2 fois minimum par les stands dans la durée de l'épreuve, soit 3 heures. Les passages seront libres et seront effectués à n'importe quel moment, à l'appréciation du pilote. Si la course venait à être arrêtée avant son terme, il ne serait pas tenu compte du nombre de passages au stand. Les pilotes moto de la catégorie Jeune, féminine et soft devront passer par les stands 1 fois minimum.

Entre 2 passages aux stands, les concurrents doivent obligatoirement passer sous la ligne de chronométrage.

Les pilotes qui n'auraient pas respecté le nombre de passage aux stands se verront infliger 1 tour de pénalité.

ART. 8 – REPARATIONS

Les réparations seront effectuées au stand. Toutefois, en cas de panne sur le circuit, le pilote pourra regagner son stand à pied pour prendre de quoi réparer si c'est possible.

Il pourra également réparer avec les pièces qu'il a sur lui ou qui lui seraient fournies par un autre concurrent encore en course. Les marshalls ne sont pas autorisés à aider les pilotes, sauf à dégager une machine qui présente un danger. Toute aide extérieure (autre qu'un concurrent encore en course ou un officiel dans l'exercice de ses fonctions) est interdite pendant la course.

La communication radio du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite.

En aucun cas, le pilote ne pourra se faire remorquer par un autre concurrent. Seule l'organisation est habilitée à remorquer un véhicule pendant la course.

ART. 9 – ARRIVEE

Lorsque le temps sera écoulé, l'arrivée sera donnée sur le 1^{er} concurrent ayant bouclé le plus grand nombre de tours à la présentation du drapeau à damiers.

Sera déclaré vainqueur le pilote qui aura bouclé le maximum de tours dans le minimum de temps. En effet, il sera tenu compte du décalage de temps entre les lignes pour établir le classement de l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course peut moduler la durée de l'épreuve.

Si la course était arrêtée avant son terme, les points seront attribués ainsi :

Motos :

- plus de la moitié de la course écoulée : tous les points seront attribués,
- la moitié ou moins de la moitié de la course écoulée : la moitié des points sera attribuée.

ART 10 - CLASSEMENTS

Concurrence de date entre un Championnat de France et un Championnat FIM ou FIM Europe :

Tout pilote participant à une épreuve de Championnat du Monde ou d'Europe de cross-country organisée le même week-end qu'une épreuve de championnat de France se verra réattribuer des points en championnat de France, dans la limite de 2 épreuves, sous réserve que :

- les épreuves soient de la même spécialité,
- le pilote ait participé à toutes les épreuves de championnat de France n'étant pas en concurrence de date ;
- le pilote soit titulaire d'une licence FIM ou FIM Europe délivrée par la FFM.

Ce calcul se fera au prorata de la totalité des manches disputées en championnat de France. Ces points seront rajoutés à l'issue de la finale du championnat de France auquel il est régulièrement engagé. Exemple : un pilote n'ayant pu disputer deux manches du championnat de France pour cause de concurrence de date, championnat dans lequel il a inscrit une moyenne de 15 points sur l'ensemble des manches disputées, il pourra alors prétendre au bénéfice d'un report de 30 points complémentaires.

ART 11 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €. En cas de démontage, une caution de 75 € pour moteur 2 temps et de 150€ pour moteurs 4 temps, devra être déposée.

ART. 12 – SANCTIONS

Les sanctions seront prises conformément au Code sportif.

RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS :

CONTRÔLE TECHNIQUE

Machine non conforme ou non présentée au contrôle	refusée au départ et disqualifiée
Niveau sonore non conforme	refusée au départ
Changement de machine	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fraude de cylindrée	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Si pendant la manifestation, la machine excède de 2 dB/A le maximum autorisé, le pilote sera arrêté et devra réparer. Il ne pourra repartir qu'après autorisation du Directeur de course.

REPARATIONS ET RAVITAILLEMENT

Contraire au règlement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour
Moteur en marche ou pilote sur la moto	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Transport d'essence sur le pilote	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fumer dans le parc de ravitaillement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Moteur thermique dans le parc de ravitaillement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

DEPART

Changement de ligne	1 tour
---------------------	--------

CIRCUIT

Rouler en dehors du circuit volontairement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Casser des banderoles ou des piquets :	
- 1ère fois	avertissement
- Récidive	1 tour
- Modification ou aménagement du circuit lors de la reconnaissance à pied	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Communication radio entre le pilote et son manager	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Absence au podium	Amende de 50 €

NON RESPECT DES ARRETS

sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

ART. 13 – ASSURANCE

Les organisateurs devront souscrire une assurance auprès de la compagnie de leur choix.

ART. 14 – APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Tous les points non prévus au présent règlement seront examinés par le jury, conformément aux règlements de la FFM. Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et en accepter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le code sportif de la FFM.

ART. 15 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.

- Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental.
- Prévoir dans le parc d'assistance des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc...
- Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre les pneus usagés et tous les déchets qu'ils auraient pu produire.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches pour les participants ainsi que des toilettes pour le public.
- Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Respecter la tranquillité de tous dans le parc pilote après 23 h.
- Enlever la signalétique dès la fin de l'épreuve.

REGLES PARTICULIERES MOTOS

ART. 1 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les machines seront présentées aux contrôles techniques et devront être conformes aux règles techniques générales de l'endurance tout terrain. Celles qui ne seront pas conformes aux normes et au présent règlement seront refusées. **Les motos dont les couleurs de plaque ne seront pas conformes seront refusées au contrôle technique.**

Trois présentations sont autorisées. Les motos type Enduro et Motocross sont acceptées, sans béquille.

Un contrôle du niveau sonore sera effectué (se référer à l'Article 7 des Règles Techniques Générales de l'enduro)

La machine passée au contrôle technique sera obligatoirement la machine utilisée pour le tour de reconnaissance et la course. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée pour mise en conformité.

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur *a minima* de 2 kg, poudre ABC, et d'un tapis environnemental. Il devra également présenter au contrôle son équipement de sécurité.

Les machines à moteur électrique seront admises à participer au Championnat de France de Cross-Country. Les contrôleurs techniques devront vérifier :

- Batterie : présence d'une plaque d'identification constructeur et marquage CE ou attestation de conformité de la batterie fournie par le fabricant. Les cosses de branchement devront être isolées (pas de fils nus).
- Moteur : le contrôleur devra vérifier visuellement que le moteur est bien celui d'origine correspondant au modèle de la moto (selon la fiche technique), que les câbles d'alimentation du moteur sont correctement isolés (pas de fils nus) et s'assurer de la présence du Controller.
- Poste de pilotage : le contrôleur devra s'assurer de la présence du frein arrière (levier de gauche) et du frein avant (levier de droite). En cas d'ajout d'interrupteurs au guidon, il devra s'assurer de leur bon fonctionnement.

ART. 2 – CATEGORIES MOTO

L'âge minimum pour participer dans les catégories ci-dessous est fixé à 15 ans au 1^{er} janvier 2022.

Élite (liste de notoriété Commission Enduro fournie par la FFM)

- | | |
|---|---|
| - Open - | fond rouge/noir/jaune chiffres blancs/noir |
| - Juniors (moins de 23 ans au 1er janvier 2022)
(open issu des classes N1, N2 et N3) | fond bleu chiffres blancs |

Nationaux

- N1	125 2T/250 4T	fond vert chiffres blancs
- N2	250 2T/450 4T	idem
- N3	+250 2T/+450 4T	idem

Jeunes (moins de 17 ans au 1^{er} janvier 2022)

Un dossard sera fourni par le promoteur.

fond blanc chiffres noirs

Espoirs (moins de 21 ans au 1^{er} janvier 2022)

(open issu des classes N1, N2 et N3)

fond blanc chiffres noirs

Vétérans (37 ans au 1^{er} janvier 2022)

(open issu des classes N1, N2 et N3)

fond vert chiffres blancs

Super Vétérans (47 ans au 1^{er} janvier 2022)

(open issu des classes N1, N2 et N3)

fond vert chiffres blancs

Féminines

(open issu de l'élite et des classes N1, N2 et N3)

fond violet chiffres blancs

Licences une manifestation

Numéros de 801 à 899

fond vert chiffres blancs

Soft solo

Numéros de 901 à 999

fond vert chiffres blancs

Les pilotes devront respecter les couleurs des plaques et numéros définies pour leur catégorie sous peine d'être refusés au départ.

Les pilotes ayant 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du championnat pourront choisir entre la catégorie vétéran ou une catégorie nationale. Ils ne pourront pas cumuler les deux classements. Idem pour les juniors, les espoirs et les super vétérans.

Pour les pilotes qui s'inscriront dans la catégorie JEUNE, soft et les pilotes féminines, la durée de l'épreuve sera ramenée à 2h ; ils seront donc arrêtés après 2h de course sur présentation d'un panneau « STOP – 2 heures » à la ligne de chronométrage par le directeur de course.

ART. 3 – CLASSEMENTS

Pour chaque épreuve, il sera établi un classement Scratch duquel seront extraits les classements par catégorie.

Pour être classé à l'épreuve, un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée dans un laps de temps défini dans chaque règlement particulier en fonction de la longueur du circuit, de 15 à 30 minutes.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course peut arrêter la course avant son terme.

Le classement Scratch se fera en fonction du nombre de tours effectués et du temps mis par chaque pilote. C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours dans le moins de temps, après décompte des écarts de départ, qui sera déclaré vainqueur.

Les **3** premiers pilotes élite et national du sprint test se verront attribuer des points selon le barème 3-2-1 à chaque épreuve. Ces points compteront pour le classement cumulé du scratch élite et national et non pour les classements par catégorie.

Des points Championnat seront attribués aux 20 premiers scratch élite et nationale et de chaque catégorie : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Pour le classement du Championnat, tous les résultats seront pris en compte. En cas d'égalité, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de place de 1^{er}, 2^{ème}, et en dernier ressort le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-aequo sera prépondérant.

En cas de changement de catégorie à la dernière épreuve, le pilote ne marquera pas de points dans sa nouvelle catégorie.

ART. 4 – TITRES ET RECOMPENSES

A chaque épreuve, les 3 premiers pilotes des catégories suivantes seront récompensés :

- Scratch Elite
- Scratch National
- National 1
- National 2
- National 3
- Jeunes
- Espoirs
- Juniors
- Vétérans
- Super vétéran
- Féminines
- Licence une manifestation
- Soft

Les trophées seront obligatoirement remis au podium et aux pilotes concernés. En aucun cas, ils ne pourront être remis à une tierce personne ou faire l'objet d'un envoi.

Tout pilote qui ne serait pas présent au podium se verra infliger une amende de 50 € par le club organisateur.

Seuls les classements Scratch Elite, Scratch National et Scratch Féminines, feront l'objet d'attribution de titres du Championnat de France. Des titres de vainqueurs de Trophée seront décernés dans les autres catégories. Les catégories licence une manifestation et soft solo ne feront pas l'objet d'un classement cumulé du championnat.

Les catégories soft solo donneront lieu à un classement unique et les pilotes ne pourront pas participer à un classement par catégorie ou à un classement cumulé du championnat.

REGLES PARTICULIERES KIDS

ART. 1 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Chaque épreuve se déroulera en circuit fermé, en terrain naturel et devra comporter des contournements en cas de difficultés.

Une épreuve se composera d'**1 ou 2** spéciales test et de 2 durances de **45** minutes.

La spéciale test se déroulera de la manière suivante : les pilotes s'élanceront 1 par 1, dans l'ordre ou ils se présenteront sur la ligne de départ. Les pilotes effectueront un parcours chronométré qui reprendra une portion du circuit.

A l'issue de la **ou des** spéciales test, il sera établi un classement qui permettra de déterminer la grille de départ de la 1^{ère} endurance.

Le départ de la 1^{ère} endurance sera donné par groupe de 2 à 5, dans l'ordre du classement **cumulé** de la **ou des** spéciales test, toutes les 5 secondes. Le départ de la 2^{ème} endurance sera donné de la même façon, dans l'ordre du classement de la 1^{ère} endurance.

Sera déclaré vainqueur de l'épreuve le pilote qui aura accompli le plus de tours dans le minimum de temps, après cumul des 2 manches d'endurance. Pour être classé, chaque pilote devra franchir la ligne d'arrivée de la manche en cours. En cas d'abandon lors de la 1^{ère} endurance, le pilote pourra prendre le départ de la 2^{ème} endurance, après les pilotes classés.

ART. 2 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les machines seront présentées aux contrôles techniques et devront être conformes aux règles techniques générales de l'endurance tout terrain. Celles qui ne seront pas conformes aux normes et au présent règlement seront refusées. Trois présentations sont autorisées. Les motos type Enduro et Motocross sont acceptées, sans béquille.

Un contrôle du niveau sonore sera effectué (se référer à l'Article 7 des Règles Techniques Générales de l'enduro).

Pour les 85cc, le niveau sonore ne devra pas dépasser 111 dB (109+2) en début de course et 112 dB (111+1) en fin de course.

La machine passée au contrôle technique sera obligatoirement la machine utilisée pour le tour de reconnaissance et la course. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée pour mise en conformité.

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur *a minima* de 2 kgs, poudre ABC, et d'un tapis environnemental.

ART. 3 – CATEGORIES KIDS

- Catégorie 1 : moto 85 cc 2T ou 150cc 4T
Age mini : avoir 11 ans la veille de l'épreuve – âge maxi : ne pas avoir 13 ans au 1^{er} janvier
- Catégorie 2 : moto 85 cc 2T ou 150cc 4T
Age mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve – âge maxi : ne pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier
- Catégorie 3 : 125cc 2T – 250 4T maxi
Age mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve – âge maxi : ne pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier
- **Catégorie 4 - Féminine - open catégorie 1, 2 et 3**

Les couleurs de plaque seront libres.

Un pilote qui changerait de catégorie en cours d'année ne pourra pas cumuler les points qu'il aurait éventuellement marqués dans la catégorie précédente.

ARTICLE 4 - CLASSEMENT

Des points Championnat seront attribués aux 20 premiers de chaque catégorie : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Pour le classement du Championnat, tous les résultats seront pris en compte. En cas d'égalité, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de place de 1^{er}, 2^{ème}, et en dernier ressort le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-aequo sera prépondérant.

A chaque épreuve, les 3 premiers pilotes de chaque catégorie seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Les pilotes licenciés à la journée pourront participer aux épreuves mais ne marqueront pas de points pour le classement cumulé du championnat.

HORAIRES SAMEDI

17h – 19h Contrôles administratifs et techniques Kids et Moto

HORAIRES DIMANCHE

7h45 – 8h15 Contrôles adm. et tech. Kids

8h45 Briefing Kids

7h45 – 9h Contrôles adm. et tech. Moto

9h – 9h30 Tour de reco + Sprint Test Kids

10h – 10h45 1ère manche Championnat Kids

11h Briefing Moto

11h15 – 12h15 Tour de reco + sprint test Chpt Moto

12h30 – 13h15 2ème manche Championnat Kids

13h30 Podium Kids journée

14h Mise en grille Championnat Moto

14h15 – 17h15 Cross-Country moto
(2h Jeunes, Féminines, Soft)
(3h Elite, National)

17h30 Podium Moto